**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 55 (1904)

Heft: 7

**Artikel:** Transport des bois par câbles ou par couloirs et chemins glissoirs

Autor: Engler, A.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-785555

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## JOURNAL FORESTIER SUISSE

### ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

55me ANNÉE

JUILLET 1904

№ 7

# Transport des bois par câbles ou par couloirs et chemins glissoirs. 1

D'après A. Engler, professeur.

Il a paru ces derniers temps plusieurs publications fort intéressantes traitant de la construction et de l'exploitation des câbles au point de vue forestier. C'est le cas des articles de M. Frankenhauser, inspecteur forestier, "die Drahtseilriesen in den Tessiner Gebirgswaldungen" <sup>2</sup> dans lesquels l'auteur rend compte des expériences faites au point de vue du rendement de ces installations. D'autre part, M. Muret, dans le "Journal forestier suisse" d'octobre dernier, résume d'une façon très intéressante les résultats de l'exploitation du câble de Roche, dans la vallée du Rhône.

Les deux auteurs cités en arrivent à conclure que le téléphérage par câble mérite d'être pris en considération par le personnel forestier, car il constitue un mode de transport des plus importants pour les forêts de la haute région.

Nous sommes pleinement d'accord sur ce dernier point avec nos collègues de la pratique et nous ne doutons pas que le câble ne puisse rendre d'excellents services. Cependant, il nous paraît bon de nous arrêter un instant sur les dangers qui peuvent résulter d'un emploi exagéré et inconsidéré de ce mode de transport.

M. Frankenhauser le dit fort bien, le câble sert avant tout à la vidange d'une certaine coupe son rôle est par conséquent déterminé, aussi bien en ce qui concerne l'endroit qu'au temps de son emploi et aux quantités à transporter. Si le parterre des coupes change au bout de quelques années, le câble doit être transporté ailleurs. En outre, M. Frankenhauser nous dit que l'installation doit

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Drahtseilriese oder Schlitt- und Rieswege? Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen, 1904, Heft 1 und 2.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen, 1903, Heft 7, 8, 9.

être amortie au bout de 10—12 ans étant donné que les meilleurs matériaux n'ont pas une durée plus considérable. Si donc nous estimons les frais d'achat à fr. 4000—6000 par kilomètre, si nous parlons d'un câble construit dans de bonnes conditions et qui doit transporter des charges importantes, en outre, les frais de montage s'élevant à fr. 1000—2000 par kilomètre, nous voyons que le coût en est considérable, même pour un câble d'un petit développement. Comme ces frais doivent s'amortir rapidement, la construction d'une pareille installation ne sera donc avantageuse que lorsqu'il s'agira de transporter de grandes quantités de bois en un temps très court.

Il est donc facile de comprendre que pour de petits mas de forêts dont la vidange exige la construction de câbles coûteux, cela équivaut à la disparition rapide des vieux bois, c'est-à-dire, à la coupe rase. Pour s'en convaincre, il suffit de voir ce qui se passe en réalité et on constatera en effet que presque partout où l'on utilse le téléphérage des bois, il existe aussi des coupes blanches plus ou moins étendues. Le câble n'étant qu'une installation passagère de transport, il sera utilisé presque exclusivement en vue des exploitations. Et il est un fait certain; lorsque le câble est construit à l'usage de quelques peuplements seulement, ou d'une petite forêt, il conduit à une réalisation rapide, si ce n'est à la coupe rase, du moins à des attaques inconsidérées des vieux peuplements, dont plus personne ne s'occupera en suite pendant bien des années. Or, est-il besoin de le dire, un pareil procédé ne se concilie pas avec un mode de traitement raisonné de nos peuplements, car la sylviculture actuelle nous apprend que les à coups, les attaques subites, sont contraires à la nature même de la forêt et que celle-ci ne les subit pas sans dommages.

La présence d'un câble pour le transport des bois n'implique pas, en montagne, une économie forestière bien comprise; au contraire, nous trouvons le plus souvent ce mode de transport utilisé là où l'exploitation est extensive et lorsqu'il est question avant tout de réaliser des réserves de vieux bois. Par contre, quand il est d'usage de procéder à de petites coupes répétées, ainsi que c'est le cas pour les éclaircies et, lorsqu'on rajeunit naturellement la forêt par coupes successives ou par jardinage, il faut des installations durables pour le transport de nos produits. La plupart du temps celles-ci consisteront en lançoirs ou en chemins

glissoirs; <sup>1</sup> mais il va sans dire, la construction d'un bon réseau de chemins est pour le moins aussi nécessaire et aussi indispensable au traitement rationnel de la forêt en montagne, que ce n'est le cas pour les forêts de la plaine.

Dans certaines conditions, il est vrai, le câble est à sa place à la haute montagne et il serait difficile de le remplacer par un autre moyen de transport capable de rendre de pareils services. C'est le cas, par exemple, de celui de la Joux Verte et l'on peut dire que cette forêt se trouve dans des conditions idéales pour le téléphérage de ses bois. La petite vallée latérale de l'Eau Froide est bien boisée; elle débouche subitement au-dessus de Roche où elle descend presque à pic, d'une hauteur d'environ 700 m. La forêt cantonale de la Joux Verte d'une étendue de 330 hectares, est parcourue par le câble sur une longueur de près de 2 kilomètres et 5 places de chargement sont ménagées sur ce trajet. Tous les bois exploités doivent, pour ainsi dire, passer par la même sortie, en sorte que le câble aérien, malgré les réfections successives qu'il nécessitera, devient au fond une installation durable de transport.

Nous rencontrerons des conditions semblables ailleurs aussi. dans d'autres parties de nos Alpes; mais malheureusement ce n'est pas le cas partout où des câbles ont été installés. Nous le répétons, envisagés au point de vue du traitement et de la police forestière les câbles ne sont pas à leur place, quand il s'agit de dévêtir les bois d'une coupe; ils ne se justifient en général que lorsqu'ils sont d'une exploitation durable et qu'ils servent à la vidange régulière d'une surface importante de forêts. Mais, dans ce cas aussi, le côté économique de la question ne saurait être négligé et l'on devra examiner, si, au point de vue du rendement, la construction d'un chemin ne serait pas avantageuse. Un chemin construit convenablement et soigneusement entretenu est, pour ainsi dire, établi une fois pour toutes, alors que le câble aérien devra être remplacé au bout de 10 à 20 ans. Cette dévestiture coûtera peut-être davantage à établir que le câble, mais il ne faut pas oublier que la grande dépense qui en résultera, ne se fera qu'une fois. En outre, avec la somme nécessaire à la construction pre-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous parlons chez nous de "rieses", ou de "châbles"; ailleurs on parle de "couloirs", "lançoirs", etc.; les "Schlittwege" s'appellent chemins à luge, chemins glissoirs, chemins à schlitte, etc.

mière d'un câble, on arrive à faire un tronçon de chemin fort respectable, fut-ce même dans des conditions difficiles.

Il va sans dire que dans ces calculs de rendement il faut aussi tenir compte de la dépense résultant du transport lui-même. Ainsi, le transport par luges coûtera généralement davantage que le téléphérage des bois par câble, mais celui-ci, à son tour, ne sera pas aussi avantageux que le lançage des bois par les "châbles".

Dans les forêts domaniales, à rendement soutenu, la vidange des bois au moyen de chemin sera préférable en général au téléphérage par câbles, et en particulier, des pentes boisées seront mieux dévêties par le premier de ces moyens de transport; car les câbles doivent être déplacées de temps en temps, ce qui peut entraîner les dangers signalés, ou bien alors ils sont permanents, ce qui nécessite la construction de chemins de raccordement jusqu'aux places de dépôt.

Pour nous résumer, nous sommes de l'avis que le câble ne peut jamais remplacer le chemin, ou même le supplanter, et qu'il ne doit être considéré que comme un mode de transport utilisable dans certains cas exceptionnels. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne mérite pas d'être pris en considération dans telle ou telle circonstance, ainsi, toutes les fois que la construction d'une route entraînerait des frais trop considérables, quand il s'agit de marchandises que renchérirait trop un long transport sur chars, quand il faut passer une gorge ou éviter des contrepentes, ou bien aussi lorsque les conditions de propriété rendent la construction d'un chemin impossible.

Nous sommes reconnaissant à nos collègues de la pratique de nous faire connaître le résultat de leurs expériences. Si l'on avait eu l'expérience d'aujourd'hui, en matière de câbles aériens, un certain nombre de ceux-ci auraient été établis dans de meilleurs conditions, et l'on aurait peut-être dans certains cas aussi, renoncé à leur construction.

(A suivre).

